****

**Mini-subventions dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale 2022**

Le Comité d’action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale invite les municipalités et les organismes communautaires de l’Île à jouer un rôle actif durant la Semaine de la prévention de la violence familiale 2022, du 9 au 15 mai.

La Semaine de la prévention de la violence familiale souligne la vision du Comité : une société où tous les individus sont importants et vivent dans un climat de sécurité et de respect; où toute forme de violence est inacceptable; et où les gens ont la possibilité de se réaliser pleinement et de contribuer au bien-être global des familles et des collectivités.

Il est important d’encourager les Insulaires à réfléchir à la prévention de la violence familiale, à approfondir leurs connaissances à ce sujet et à passer à l’action. Afin d’aider les municipalités et les organismes communautaires à couvrir les dépenses occasionnées par la tenue d’une activité dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale, le Comité les invite à présenter une demande pour obtenir une mini-subvention de 200 $.

Les municipalités et les organismes communautaires peuvent présenter une demande de subvention pour appuyer une activité ayant lieu dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale et qui reflète la vision du Comité (voir la section B.2 du formulaire de demande ci-dessous). Si votre groupe envisage de se réunir en personne, il est tenu de suivre les directives du Bureau du médecin hygiéniste en chef en vigueur à ce moment.

Laissez votre imagination vous guider afin d’organiser la meilleure activité pour votre municipalité ou organisme communautaire! Le financement peut aider à couvrir les frais d’impression, le matériel, la promotion ou toute autre dépense. Jusqu’à 20 subventions seront accordées.

Le formulaire ci-joint est simple à remplir! **Cette année, les demandes retenues seront financées de façon continue (premier arrivé, premier servi) jusqu’à ce que 20 subventions aient été accordées.** Toutes les demandes doivent être reçues au plus tard à **17 h le 11 avril 2022**. On vous encourage à soumettre votre demande le plus tôt possible.

**Pour plus de renseignements**

Si vous avez des questions au sujet du formulaire de demande ou souhaitez discuter de vos idées d’activités, veuillez communiquer avec Jennifer Cairns-Burke à l’adresse jacairns@gov.pe.ca ou au 902-213-5919.

**www.stopfamilyviolence.pe.ca/FR**

****

**Formulaire de demande – Mini-subventions dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale**

**A. Coordonnées**

|  |
| --- |
| 1) Nom de la municipalité ou de l’organisme communautaire : |
| 2) Nom et adresse postale où le chèque doit être envoyé, si la demande est approuvée : |

|  |
| --- |
| 3) Nom et titre de la personne à contacter pour obtenir plus de renseignements sur la demande : |
| 4) Numéro de téléphone de la personne-ressource : |
| 5) Adresse de courriel de la personne-ressource : |

**B. Votre activité**

|  |
| --- |
| 1. Date proposée pour l’activité (celle-ci doit avoir lieu durant la Semaine de la prévention de la violence familiale, du 9 au 15 mai 2022) :
 |
| 1. Veuillez décrire brièvement l’activité proposée.

**Nous allons organiser l’activité suivante (veuillez sélectionner une option) :****🞎 la promotion d’une ressource électronique ou d’une vidéo****🞎 une exposition ou un envoi postal de ressources contre la violence familiale****🞎 un dîner-conférence ou une présentation en soirée sur Zoom ou une autre plateforme****🞎 une présentation du Comité d’action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale (sur demande, peut être fait sur Zoom ou une autre plateforme)****🞎 une autre activité à l’appui des services de première ligne ou réalisée en partenariat avec ceux-ci (veuillez décrire l’activité)** |
|  3. Notre thème de cette année est l’impact de la violence sur les enfants et les jeunes. Votre activité abordera-t-elle ce thème? |

**Veuillez soumettre votre demande soit électroniquement à l’adresse** pac@gov.pe.ca**,
soit par télécopieur au : 902-628-8718**.

 **Les demandes doivent être reçues au plus tard à 17 h le 11 avril 2022**

www.stopfamilyviolence.pe.ca/FR